

PHOENIX LUXE JUIN 2019

Titre de créance présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions »

- **Émetteur** : BNP Paribas Issuance B.V.⁽¹⁾, véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.
Garant de la formule : BNP Paribas S.A.⁽¹⁾.
L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.
- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement** : 6 ans (en l'absence de remboursement anticipé automatique).
L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas réunies.
- **Éligibilité** : Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation uniquement.
L'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.
- **Offre au public** : Non
- **ISIN** : FR0013417201

(1) Notations de crédit au 24 avril 2019 :

- BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+
- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Communication à caractère publicitaire

Cette brochure n'a pas été rédigée par l'assureur

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION :
DU 7 MAI 2019 AU 28 JUIN 2019
(POUVANT ÊTRE CLÔTURÉE SANS PRÉAVIS)



BNP PARIBAS

PRIV/ALTO

La banque
d'un monde
qui change

Phoenix Luxe Juin 2019, titre de créance présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, présente les caractéristiques suivantes :

- Une exposition liée à l'évolution des **actions L'Oréal, LVMH S.E. et Kering S.A. (les dividendes ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à ces performances, ce qui est moins favorable à l'investisseur) ;**
- En cours de vie :
 - Chaque semestre, à partir du semestre 1, **le versement potentiel d'un coupon de 3,50 %⁽¹⁾**, dès lors que l'action la moins performante⁽⁴⁾ ne clôture pas en baisse de plus de 30 % par rapport à son cours initial à une Date de Constatation des Coupons Conditionnels⁽²⁾ ;
 - **Le report d'un semestre sur l'autre des coupons manqués et la possibilité de les rattraper, dès lors qu'un coupon est versé ;**
 - Un **remboursement anticipé automatique possible du capital chaque semestre, à partir du semestre 2**, dès lors que l'action la moins performante⁽⁴⁾ ne clôture pas en baisse de plus de 10 % rapport à son cours initial à une Date de Constatation pour le Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net maximum de 5,99 %⁽³⁾).
- À l'échéance des 6 ans :
 - **Un coupon conditionnel de 3,50 %⁽¹⁾** est versé au titre du dernier semestre, ainsi que les coupons éventuellement manqués en cours de vie, dès lors qu'à la Date de Constatation Finale⁽²⁾, l'action la moins performante⁽⁴⁾ ne clôture pas en baisse de plus de 30 % par rapport à son cours initial ;
 - **Un remboursement de l'intégralité du capital⁽¹⁾** dès lors que l'action la moins performante⁽⁴⁾ ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son cours initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net de -1 %⁽³⁾) ;
 - **Une perte en capital partielle ou totale, si l'action la moins performante⁽⁴⁾ clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son cours initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾. L'investisseur subit dans ce cas une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'action la moins performante⁽⁴⁾.**

Phoenix Luxe Juin 2019 est un produit de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes exposé pour une durée de 1 à 6 ans aux seules actions L'Oréal, LVMH S.E. et Kering S.A., et ne bénéficiez pas de la diversification du risque offerte par les indices de marchés actions.

NB :

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais, commissions et/ou prélèvements applicables au cadre d'investissement.
- Les montants présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation⁽²⁾ ou à l'échéance le 14 juillet 2025). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % annuel). Ils ne prennent toutefois pas en compte ni les frais d'entrée/d'arbitrage ni les prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 28 juin 2019) jusqu'à la Date De Remboursement Anticipé Automatique ou Final selon les scénarios.
- Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.

(1) Hors frais, commissions, prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement.

(2) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

(3) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % annuel). Ils ne prennent toutefois pas en compte ni les frais d'entrée/d'arbitrage ni les prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 28 juin 2019) jusqu'à la Date De Remboursement Anticipé Automatique ou Final selon les scénarios.

(4) L'action la moins performante est définie comme étant l'action retenue parmi les 3 actions qui affiche la performance la moins élevée par rapport à son cours initial à une Date de Constatation pour le Remboursement Anticipé Automatique, à une Date de Constatation des Coupons Conditionnels, ou à la Date de Constatation Finale, le 30 juin 2025.

AVANTAGES

- **Objectif de versement d'un coupon conditionnel de 3,50 %⁽¹⁾ chaque semestre, à partir du semestre 1** : dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation des Coupons Conditionnels⁽²⁾ ou à la Date de Constatation Finale⁽²⁾, l'action la moins performante⁽⁴⁾ ne clôture pas en baisse de plus de 30 % par rapport à son cours initial.
- **Coupons manqués rattrapables** : dès lors qu'un coupon est versé, tous les coupons éventuellement manqués les semestres précédents sont aussi versés.
- **Possible remboursement rapide** : possible remboursement anticipé automatique chaque semestre, à partir du semestre 2, dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation des Coupons Conditionnels⁽²⁾, l'action la moins performante⁽⁴⁾ ne clôture pas en baisse de plus de 10% par rapport à son cours initial (soit un taux de rendement annuel net maximum de 5,99 %⁽³⁾).
- **Remboursement conditionnel de l'intégralité du capital⁽¹⁾ à l'échéance** : dès lors que l'action la moins performante⁽⁴⁾ ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son cours initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net de -1 %⁽³⁾).

INCONVÉNIENTS

- **Risque de perte partielle ou totale en capital** :
 - **En cours de vie** : en cas de sortie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie.
 - **À l'échéance des 6 ans** : en cas de baisse de l'action la moins performante⁽⁴⁾ de plus de 40 % par rapport à son cours initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾.
 - L'instrument financier est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
- **Plafonnement des coupons** : le coupon potentiel est fixé à 3,50 %⁽¹⁾ chaque semestre, même en cas de hausse du cours des actions supérieure à ce montant.
- **Les dividendes éventuellement versés par les actions L'Oréal, LVMH S.E. et Kering S.A. ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance des actions.** Cette performance résulte, pour l'investisseur, en un rendement moindre qu'une performance dividendes réinvestis.
- **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance** : elle peut varier de 1 an à 6 ans.
- **Risque de crédit** : L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la Formule (qui induit un risque sur la valeur de marché de l'Euro Medium Term Notes (EMTN)) et supporte le risque d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière. Ces notations qui peuvent être modifiées à tout moment ne sauraient constituer un argument à la souscription du produit.
- **Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance** : il est très sensible à une faible variation de l'action la moins performante⁽⁴⁾ autour du seuil de perte en capital, soit 40 % de baisse par rapport à son cours initial.



(1) Hors frais, commissions, prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement.

(2) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

(3) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % annuel). Ils ne prennent toutefois pas en compte ni les frais d'entrée/d'arbitrage ni les prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 28 juin 2019) jusqu'à la Date De Remboursement Anticipé Automatique ou Final selon les scénarios.

(4) L'action la moins performante est définie comme étant l'action retenue parmi les 3 actions qui affiche la performance la moins élevée par rapport à son cours initial à une Date de Constatation pour le Remboursement Anticipé Automatique, à une Date de Constatation des Coupons Conditionnels, ou à la Date de Constatation Finale, le 30 juin 2025.

À la Date de Constatation Initiale, le 28 juin 2019, on observe le cours de clôture des trois actions et on les retient comme leur cours initial.

MÉCANISME DE VERSEMENT DES COUPONS CONDITIONNELS (SEMESTRES 1 À 12)

Aux 11 Dates de Constatation des Coupons Conditionnels⁽¹⁾ et à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, si **l'action la moins performante⁽⁴⁾ ne clôture pas en baisse de plus de 30 % par rapport à son cours initial**, un coupon conditionnel est versé, à la Date de Paiement des Coupons Conditionnels correspondante⁽¹⁾ :

Un coupon conditionnel de 3,50 %⁽²⁾
au titre du semestre écoulé

+

Tous les coupons conditionnels éventuellement
manqués les semestres précédents

- Sinon, aucun coupon n'est versé.

Il est plus favorable pour un investisseur de recevoir un coupon au titre du semestre écoulé que de ne recevoir aucun coupon. Il est à noter qu'aucun coupon ne sera versé après le remboursement anticipé automatique du produit.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE (SEMESTRES 2 À 11)

Aux 10 Dates de Constatation pour le Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾, si **l'action la moins performante⁽⁴⁾ ne clôture pas en baisse de plus de 10% par rapport à son cours initial**, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique correspondante⁽¹⁾ :

L'intégralité du capital⁽²⁾

*en plus du coupon conditionnel versé au titre du semestre écoulé
ainsi que tous les coupons éventuellement manqués les semestres précédents*

Soit un taux de rendement annuel net maximum de 5,99 %⁽³⁾

- Sinon, le produit continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (SEMESTRE 12)

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la Date de Constatation Finale, le 30 juin 2025, le cours de clôture des trois actions et on les compare à leur cours initial :

- Si, à cette date, **l'action la moins performante⁽⁴⁾ ne clôture pas en baisse de plus de 40% par rapport à son cours initial**, l'investisseur récupère, à la date d'échéance, le 14 juillet 2025 :

L'intégralité du capital⁽²⁾

*en plus du coupon conditionnel éventuellement versé au titre du semestre écoulé
ainsi que tous les coupons éventuellement manqués les semestres précédents*

Soit un taux de rendement annuel net maximum de 5,99 %⁽³⁾

- Si, à cette date, **l'action la moins performante⁽⁴⁾ clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son cours initial**, l'investisseur récupère, à la date d'échéance, le 14 juillet 2025 :

Le capital⁽²⁾ diminué de la baisse de l'action la moins performante⁽⁴⁾

L'investisseur subit donc une perte en capital partielle ou totale.

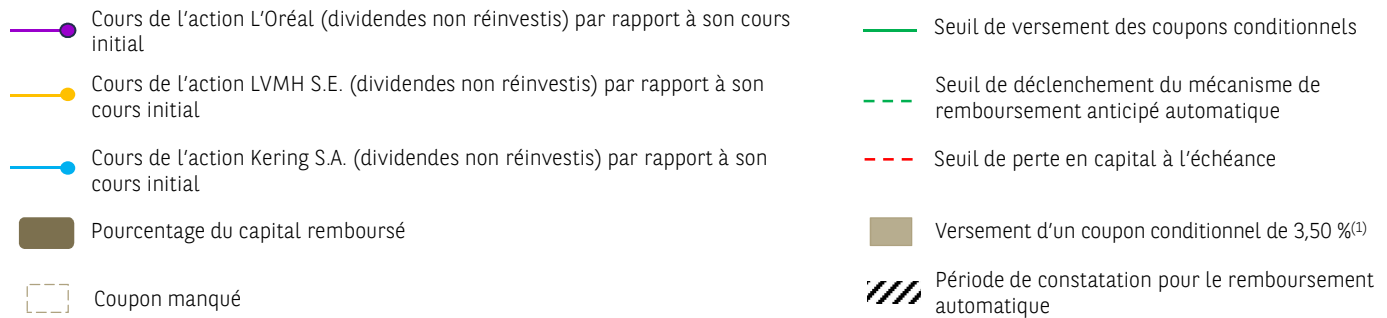
(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

(2) Hors frais, commissions, prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement

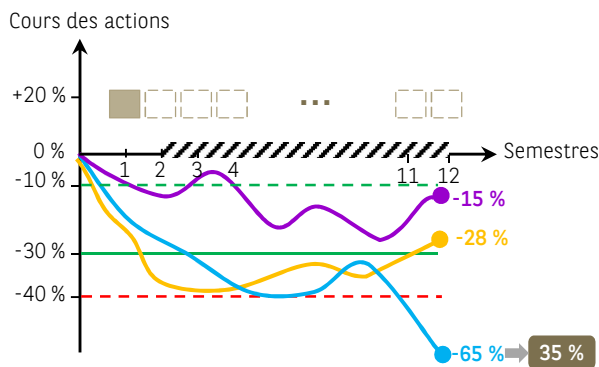
(3) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % annuel). Ils ne prennent toutefois pas en compte ni les frais d'entrée/d'arbitrage ni les prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 28 juin 2019) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique ou Final selon les scénarios.

(4) L'action la moins performante est définie comme étant l'action retenue parmi les 3 actions qui affiche la performance la moins élevée par rapport à son cours initial à une Date de Constatation pour le Remboursement Anticipé Automatique, à une Date de Constatation des Coupons Conditionnels, ou à la Date de Constatation Finale, le 30 juin 2025.

ILLUSTRATIONS



SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSSE DU COURS DE L'ACTION LA MOINS PERFORMANTE⁽⁴⁾ À LA DATE DE CONSTATATION FINALE⁽²⁾, EN DESSOUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE

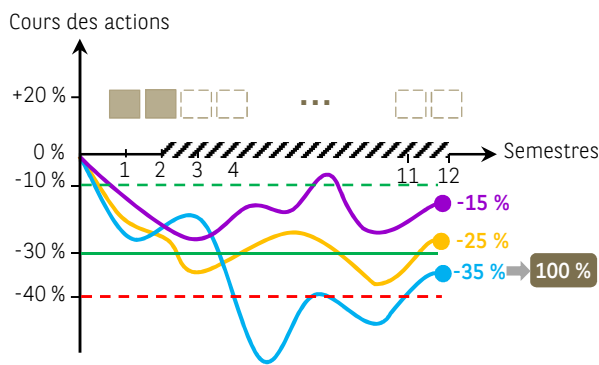


- Semestre 1** : À la Date de Constatation des Coupons Conditionnels⁽²⁾, l'action la moins performante⁽⁴⁾ clôture en baisse mais cette baisse n'excède pas 30 % par rapport à son cours initial. Un coupon de 3,50 %⁽¹⁾ est versé au titre du semestre écoulé. Le produit continue.
- Semestres 2 à 11** : À chaque Date de Constatation pour le Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ et pour les Coupons Conditionnels⁽²⁾, l'action la moins performante⁽⁴⁾ clôture en baisse de plus de 30 % par rapport à son cours initial. Aucun coupon n'est versé au titre de ces semestres, le remboursement anticipé automatique n'est pas activé et le produit continue.
- Semestre 12** : À la Date de Constatation Finale⁽²⁾, l'action la moins performante⁽⁴⁾ clôture en baisse de 65 % par rapport à son cours initial, en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance. Le produit est remboursé à l'échéance avec perte en capital et ne verse aucun coupon.

Montant remboursé : intégralité du capital⁽¹⁾ - 65 % = 35 % du capital⁽¹⁾, soit un taux de rendement annuel net de l'investissement de -16,22 %⁽³⁾ (inférieur à celui de l'action la moins performante⁽⁴⁾, égal à -15,93 %).

Dans le cas le plus défavorable où les trois actions clôtureraient en baisse de plus de 30 % par rapport à leur cours initial à toutes les Dates de Constatation pour le Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ et pour les Coupons Conditionnels⁽²⁾, et où l'action la moins performante⁽⁴⁾ céderait l'intégralité de sa valeur à la Date de Constatation Finale⁽²⁾, la somme restituée serait nulle et la perte en capital totale.

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSSE DU COURS DE L'ACTION LA MOINS PERFORMANTE⁽⁴⁾ À LA DATE DE CONSTATATION FINALE⁽²⁾ AU-DESSUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE



- Semestre 1** : À la Date de Constatation des Coupons Conditionnels⁽²⁾, l'action la moins performante⁽⁴⁾ clôture en baisse mais cette baisse n'excède pas 30 % par rapport à son cours initial. Un coupon de 3,50 %⁽¹⁾ est versé au titre du semestre écoulé. Le produit continue.
- Semestre 2** : À la Date de Constatation pour le Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ et pour les Coupons Conditionnels⁽²⁾, l'action la moins performante⁽⁴⁾ clôture en baisse de plus de 10 % par rapport à leur cours initial mais cette baisse n'excède pas 30 % par rapport à son cours initial. Un coupon de 3,50 %⁽¹⁾ est versé au titre du semestre écoulé. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé et le produit continue.
- Semestres 3 à 11** : À chaque Date de Constatation pour le Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ et pour les Coupons Conditionnels⁽²⁾, l'action la moins performante⁽⁴⁾ clôture en baisse de plus de 30 % par rapport à son cours initial. Aucun coupon n'est versé au titre de ces semestres, le remboursement anticipé automatique n'est pas activé et le produit continue.
- Semestre 12** : À la Date de Constatation Finale⁽²⁾, l'action la moins performante⁽⁴⁾ clôture en baisse de 35 % par rapport à son cours initial, au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance, mais en dessous du seuil de versement des coupons conditionnels. Le produit est remboursé à l'échéance et ne verse aucun coupon.

Montant remboursé : intégralité du capital⁽¹⁾, soit un taux de rendement annuel net de l'investissement de 0,20 %⁽³⁾ (supérieur à celui de l'action la moins performante⁽⁴⁾, égal à -6,87 % du fait du versement de coupons les semestres 1 et 2 et du remboursement du capital).

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future des actions sous-jacentes et du produit.

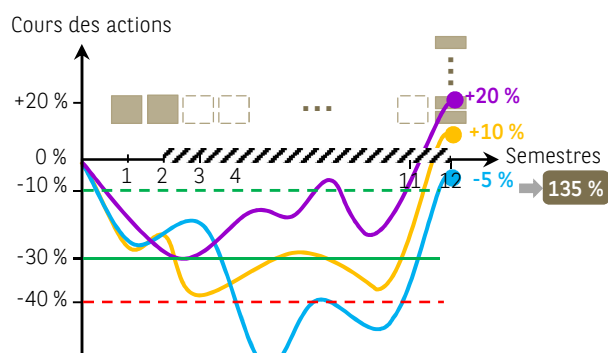
⁽¹⁾ Hors frais, commissions, prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement.
⁽²⁾ Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.
⁽³⁾ Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % annuel). Ils ne prennent toutefois pas en compte ni les frais d'entrée/d'arbitrage ni les prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 28 juin 2019) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique ou Final selon les scénarios.
⁽⁴⁾ L'action la moins performante est définie comme étant l'action retenue parmi les 3 actions qui affiche la performance la moins élevée par rapport à son cours initial à une Date de Constatation pour le Remboursement Anticipé Automatique, à une Date de Constatation des Coupons Conditionnels, ou à la Date de Constatation Finale, le 30 juin 2025.

ILLUSTRATIONS

- Cours de l'action L'Oréal (dividendes non réinvestis) par rapport à son cours initial
- Cours de l'action LVMH S.E. (dividendes non réinvestis) par rapport à son cours initial
- Cours de l'action Kering S.A. (dividendes non réinvestis) par rapport à son cours initial
- Pourcentage du capital remboursé
- Coupon manqué

- Seuil de versement des coupons conditionnels
- Seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement anticipé automatique
- Seuil de perte en capital à l'échéance
- Versement d'un coupon conditionnel de 3,50 %⁽¹⁾
- Période de constatation pour le remboursement automatique

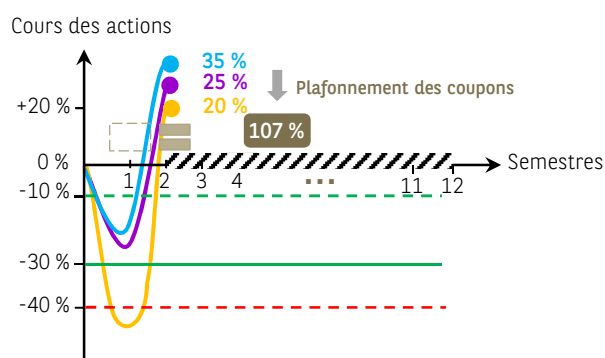
SCÉNARIO FAVORABLE : BAISSSE DU COURS DE L'ACTION LA MOINS PERFORMANTE⁽⁴⁾ À LA DATE DE CONSTATATION FINALE⁽²⁾, AU-DESSUS DU SEUIL DE VERSEMENT DES COUPONS CONDITIONNELS



- Semestres 1 :** À la Date de Constatation des Coupons Conditionnels⁽²⁾, l'action la moins performante⁽⁴⁾ clôture en baisse mais cette baisse n'excède pas 30 % par rapport à son cours initial. Un coupon de 3,50 %⁽¹⁾ est versé au titre du semestre écoulé. Le produit continue.
- Semestre 2 :** À la Date de Constatation pour le Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ et pour les Coupons Conditionnels⁽²⁾, l'action la moins performante⁽⁴⁾ clôture en baisse de plus de 10 % par rapport à son cours initial mais cette baisse n'excède pas 30 % par rapport à son cours initial. Un coupon de 3,50 %⁽¹⁾ est versé au titre du semestre écoulé. Le remboursement anticipé automatique n'est pas activé et le produit continue.
- Semestres 3 à 11 :** À chaque Date de Constatation pour le Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ et pour les Coupons Conditionnels⁽²⁾, l'action la moins performante⁽⁴⁾ clôture en baisse de plus de 30 % par rapport à son cours initial. Aucun coupon n'est versé au titre de ces semestres, le remboursement anticipé automatique n'est pas activé et le produit continue.
- Semestre 12 :** À la Date de Constatation Finale⁽²⁾, l'action la moins performante⁽⁴⁾ clôture en baisse de 5 % par rapport à son cours initial, au-dessus du seuil de versement des coupons conditionnels. Le produit est remboursé à l'échéance et verse un coupon de 3,50 %⁽¹⁾ au titre du semestre écoulé ainsi que neuf coupons de 3,50 %⁽¹⁾ manqués les semestres 3 à 11.

Montant remboursé : intégralité du capital + 10 coupons de 3,50 %⁽¹⁾ au titre des semestres écoulés, soit un taux de rendement annuel net de l'investissement de 5,24%⁽³⁾ (supérieur à celui de l'action la moins performante⁽⁴⁾, égal à -0,84 % du fait du versement de coupons les semestres 1, 2 et 12, du versement au semestre 12 des coupons précédemment manqués, et du remboursement du capital).

SCÉNARIO DE MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES COUPONS : FORTE HAUSSE DU COURS DES ACTIONS AU SEMESTRE 2⁽²⁾



- Semestre 1 :** À la Date de Constatation des Coupons Conditionnels⁽²⁾, l'action la moins performante⁽⁴⁾ clôture en baisse de plus de 30 % par rapport à son cours initial. Aucun coupon n'est versé, et le produit continue.
- Semestre 2 :** À la Date de Constatation pour le Remboursement Anticipé Automatique et pour les Coupons Conditionnels⁽²⁾, l'action la moins performante⁽⁴⁾ clôture en hausse par rapport à son initial. Le produit est remboursé par anticipation et verse deux coupons de 3,50 %⁽¹⁾ chacun au titre des deux semestres écoulés.

Montant remboursé : intégralité du capital⁽¹⁾ + 2 coupons de 3,50 %⁽¹⁾ au titre des semestres écoulés, soit un taux de rendement annuel net de l'investissement de 5,68 %⁽³⁾ (inférieur à celui de l'action la moins performante⁽⁴⁾ égal à 17,95 %, **du fait du plafonnement des coupons**).

Dans le cas où, à une Date de Constatation pour le Remboursement Anticipé Automatique ou à la Date de Constatation Finale⁽²⁾, les actions clôtureraient exactement au seuil de versement des coupons ou légèrement en hausse, le rendement du produit serait meilleur que celui des actions, du fait de la fixation des coupons à 3,50 %⁽¹⁾ par semestre.

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future des actions sous-jacentes et du produit.

(1) Hors frais, commissions, prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement

(2) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

(3) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % annuel). Ils ne prennent toutefois pas en compte ni les frais d'entrée/d'arbitrage ni les prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 28 juin 2019) jusqu'à la Date De Remboursement Anticipé Automatique ou Final selon les scénarios.

(4) L'action la moins performante est définie comme étant l'action retenue parmi les 3 actions qui affiche la performance la moins élevée par rapport à son cours initial à une Date de Constatation pour le Remboursement Anticipé Automatique, à une Date de Constatation des Coupons Conditionnels, ou à la Date de Constatation Finale, le 30 juin 2025.

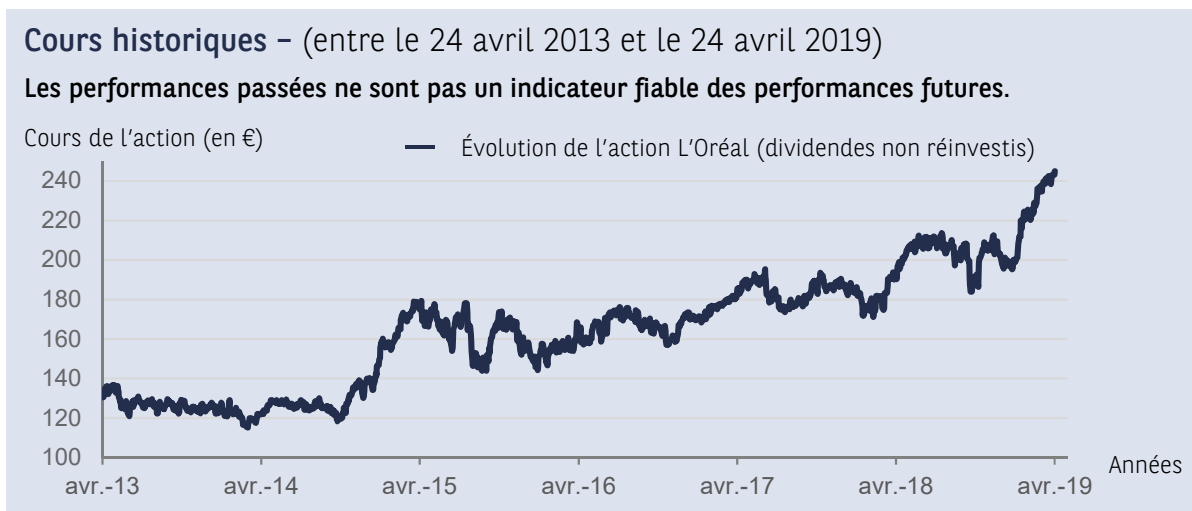
ZOOM SUR LES ACTIONS L'ORÉAL, LVMH S.E. ET KERING S.A. (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS)

■ ACTION L'ORÉAL (Dividendes non réinvestis)

L'Oréal est le 1er groupe cosmétique mondial. Le groupe propose des produits de soins de la peau, des produits de maquillage, des produits de soins capillaires, des produits de coloration, des parfums et autres.

Pour plus de détails sur les résultats de l'entité L'Oréal, merci de consulter la page dédiée <https://www.loreal-finance.com/fr>.

Seules les variations du cours de l'action L'Oréal sont prises en compte dans la performance de l'action. Les dividendes éventuellement versés par l'action ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'action. Une performance « dividendes non réinvestis » est inférieure à une performance « dividendes réinvestis » et résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre.



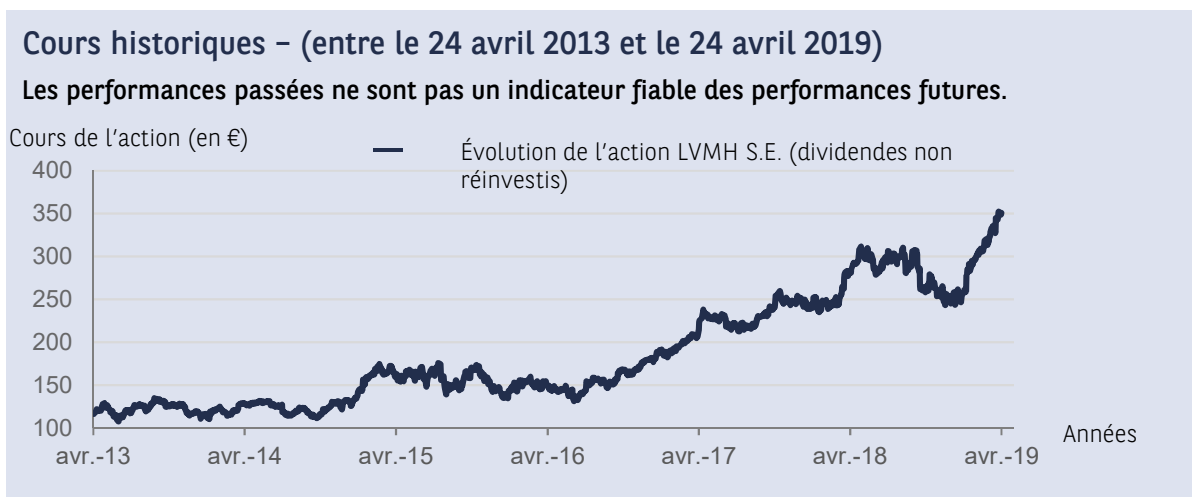
Source : Bloomberg, le 24 avril 2019

■ ACTION LVMH (Dividendes non réinvestis)

LVMH est un groupe français disposant d'un portefeuille de marques prestigieuses réparties au sein de différents secteurs d'activités : Vins & Spiritueux, Mode & Maroquinerie, Parfums & Cosmétiques, Montres & Joaillerie, Distribution sélective et Autres activités.

Pour plus de détails sur les résultats de l'entité LVMH S.E., merci de consulter la page dédiée <https://www.lvmh.fr/actionnaires>.

Seules les variations du cours de l'action LVMH S.E. sont prises en compte dans la performance de l'action. Les dividendes éventuellement versés par l'action ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'action. Une performance « dividendes non réinvestis » est inférieure à une performance « dividendes réinvestis » et résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre.



Source : Bloomberg, le 24 avril 2019

ZOOM SUR LES ACTIONS L'ORÉAL, LVMH S.E. ET KERING S.A. (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS)

■ ACTION KERING (Dividendes non réinvestis)

Groupe de luxe mondial, Kering S.A. regroupe et fait grandir un ensemble de maisons emblématiques dans la Mode, la Maroquinerie, la Joaillerie et l'Horlogerie.

Pour plus de détails sur les résultats de l'entité Kering S.A., merci de consulter la page dédiée <https://www.kering.com/fr/finance/>

Seules les variations du cours de l'action Kering S.A. sont prises en compte dans la performance de l'action. Les dividendes éventuellement versés par l'action ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'action. Une performance « dividendes non réinvestis » est inférieure à une performance « dividendes réinvestis » et résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre.

Cours historiques – (entre le 24 avril 2013 et le 24 avril 2019)

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.



Source : Bloomberg, le 24 avril 2019

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

L'investisseur est invité à consulter la rubrique « Facteurs de Risque » du Prospectus de Base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

- **Risque lié au sous-jacent** : Le mécanisme de remboursement est lié à la performance des actions L'Oréal, LVMH S.E. et Kering S.A. (dividendes non réinvestis).
- **Risque découlant de la nature du produit** : En cas de revente du produit avant l'échéance ou, selon le cas, à la date de remboursement anticipé, alors que les conditions de remboursement anticipé ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur dates d'échéance. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale.
- **Risques de marché** : Le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance des actions L'Oréal, LVMH S.E. et Kering S.A. (dividendes non réinvestis), mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment leur volatilité, les taux d'intérêt et la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, si l'action la moins performante⁽²⁾ clôture aux alentours du seuil de 40 % de baisse par rapport à son cours initial.
- **Risque de liquidité** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- **Risque de crédit** : L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant de la formule, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant de la formule au titre de la Garantie ou l'Investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des Titres de Créance émis par l'Émetteur.



(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

(2) L'action la moins performante est définie comme étant l'action retenue parmi les 3 actions qui affiche la performance la moins élevée par rapport à son cours initial à une Date de Constatation pour le Remboursement Anticipé Automatique, à une Date de Constatation des Coupons Conditionnels, ou à la Date de Constatation Finale, le 30 juin 2025.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	FR0013417201
Forme juridique	EMTN (Euro Medium Term Note), titres de créance de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance.
Émetteur	BNP Paribas Issuance B.V. ⁽¹⁾ , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.
Garant de la formule	BNP Paribas S.A. ⁽¹⁾ . Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'action.
Agent de calcul	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflit d'intérêts).
Montant de l'Émission	30 000 000 €
Valeur nominale	1 000 €
Prix d'émission	100 %
Éligibilité	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation uniquement
Offre au public	Non
Commissions de distribution	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. à des tiers. Elles couvrent les coûts de distribution et sont d'un montant maximum annuel égal à 1 % TTC du montant placé par le distributeur. Le détail de ces commissions est disponible sur demande effectuée auprès du distributeur. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance
Sous-jacent	Action L'Oréal (dividendes non réinvestis) Code Bloomberg : OR FP Action LVMH S.E. (dividendes non réinvestis) Code Bloomberg : MC FP Action Kering S.A. (dividendes non réinvestis) Code Bloomberg : KER FP
Date d'Émission	7 mai 2019
Date de Constatation Initiale	28 juin 2019
Dates de Constatation des Coupons Conditionnels	30/12/2019 (Semestre 1) ; 29/06/2020 (Semestre 2) ; 28/12/2020 (Semestre 3) ; 28/06/2021 (Semestre 4) ; 28/12/2021 (Semestre 5) ; 28/06/2022 (Semestre 6) ; 28/12/2022 (Semestre 7) ; 28/06/2023 (Semestre 8) ; 28/12/2023 (Semestre 9) ; 28/06/2024 (Semestre 10) ; 30/12/2024 (Semestre 11) ; 30/06/2025 (Semestre 12).
Dates de Paiement des Coupons Conditionnels	13/01/2020 (Semestre 1) ; 13/07/2020 (Semestre 2) ; 11/01/2021 (Semestre 3) ; 12/07/2021 (Semestre 4) ; 11/01/2022 (Semestre 5) ; 12/07/2022 (Semestre 6) ; 11/01/2023 (Semestre 7) ; 12/07/2023 (Semestre 8) ; 11/01/2024 (Semestre 9) ; 12/07/2024 (Semestre 10) ; 13/01/2025 (Semestre 11) ; 14/07/2025 (Semestre 12).
Dates de Constatation pour le Remboursement Automatique Anticipé	29/06/2020 (Semestre 2) ; 28/12/2020 (Semestre 3) ; 28/06/2021 (Semestre 4) ; 28/12/2021 (Semestre 5) ; 28/06/2022 (Semestre 6) ; 28/12/2022 (Semestre 7) ; 28/06/2023 (Semestre 8) ; 28/12/2023 (Semestre 9) ; 28/06/2024 (Semestre 10) ; 30/12/2024 (Semestre 11).
Dates de Remboursement Anticipé Automatique	13/07/2020 (Semestre 2) ; 11/01/2021 (Semestre 3) ; 12/07/2021 (Semestre 4) ; 11/01/2022 (Semestre 5) ; 12/07/2022 (Semestre 6) ; 11/01/2023 (Semestre 7) ; 12/07/2023 (Semestre 8) ; 11/01/2024 (Semestre 9) ; 12/07/2024 (Semestre 10) ; 13/01/2025 (Semestre 11).
Date de Constatation Finale	30 juin 2025 (Semestre 12).
Date d'échéance	14 juillet 2025 (Semestre 12).
Publication de la valorisation	Valorisation quotidienne, dans des conditions normales de marché, publiée sur la page Reuters [FR0013417201=BNPP], Telekurs et sur Bloomberg. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Triple valorisation	Une triple valorisation sera établie tous les quinze (15) jours par les sociétés Thomson Reuters et Sungard, sociétés indépendantes du Groupe BNP Paribas.
Marché secondaire	Liquidité quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %.
Cotation	Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)

(1) Notations de crédit au 24 avril 2019 :

- BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+

- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.



AVERTISSEMENT

Phoenix Luxe Juin 2019 (ci-après les « Titres de créance ») sont des Titres de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé), pouvant être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation libellés en unités de compte et dont la souscription, le placement, la revente ne pourra pas intervenir par voie d'offre au public dans une quelconque juridiction. Les principales caractéristiques des Titres de créance exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Titres de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Titres de créance au regard de leur situation financière, la présente brochure et la documentation juridique des Titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les Titres de créance. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation sur les Titres de créance en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. **La documentation juridique des Titres de créance est composée :** (a) du Prospectus de Base pour l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the issue of unsubordinated Notes », daté du 5 juin 2018 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro de visa 18-226, (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 7 mai 2019, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »). Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risques » du Prospectus de Base. Cette brochure a été communiquée à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son règlement général.

L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule, un risque de marché ainsi qu'un risque lié à la liquidité du Titre de créance. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Titres de créance, cette dernière prévaut. La documentation juridique est disponible sur demande auprès du distributeur.

PRIV/ALTO



BNP PARIBAS

**La banque
d'un monde
qui change**